

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 12 JUIN 2024 : DELIBERATION N° 77

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎ : 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 5 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin à 18h00

Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Annick LEBRUN pouvoir à Jeannine PAQUE - Djilali HADDA pouvoir à Brigitte RASSCHAERT - Marc DANNEELS pouvoir à Patricia ROGER - Christelle DOS SANTOS pouvoir à Marie-Charles LALY - Rémy PAUVROS pouvoir à Sophie VILLETTE - Marie-Pierre ROPITAL pouvoir à Guy DAUMERIES - Inèle GARAH pouvoir à Michel WALLET

EXCUSÉ(E)S :

Angelina MICHAUX

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Nicolas LEBLANC

OBJET : Retrait pour erreur matérielle non substantielle de la délibération n°25 du 26 mars 2024 intitulée : « Autorisation de signature de la programmation 2024 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt » - Réitération de l'autorisation de signature de la programmation 2024 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Sur l'erreur matérielle

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L242-4 qui dispose que : « sur demande du bénéficiaire de la décision, l'administration peut, selon le cas et sans condition de délai, abroger ou retirer une décision créatrice de droits, même légale, si son retrait ou son abrogation n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits des tiers et s'il s'agit de la remplacer par une décision plus favorable au bénéficiaire »,

Vu la délibération n°25 du conseil municipal en date du 26 mars actant l'autorisation de signature de la programmation 2024 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Associations sportives, Santé, Jeunesse, Educations Périscolaires, Démocratie Participative, Handicap, Politique de la Ville et Aînés » en date du 12 mars 2024,

Considérant que des erreurs matérielles non substantielles ont été constatées, à posteriori sur la délibération n° 25 susvisée,

Qu'en effet, il appert que le tableau de programmation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2024, annexé à la délibération n° 25 susvisée, comporte trois erreurs matérielles, relatives au coût total de trois actions, comme suit :

Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'action	Coût total de l'action
ACSM - Centre Social La Fraternité	Restaurant Solidaire «Le Chal'Heureux»	23 910,00 €
ACSM - Centre Social La Fraternité	Coopérative Jeunesse	55 059,00 €
Secteur 7	MursMurs, le silence des Mots	23 500,00 €

Considérant que les mentions suivantes auraient dû figurer :

Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'action	Coût total de l'action
ACSM - Centre Social La Fraternité	Restaurant Solidaire «Le Chal'Heureux»	33 450,00 €
ACSM - Centre Social La Fraternité	Coopérative Jeunesse	65 487,00 €
Secteur 7	MursMurs, le silence des Mots	18 000,00 €

Considérant qu'il convient de préciser que ces erreurs matérielles portant sur le coût total de l'action, sont sans incidence sur les montants des participations Ville qui avaient été accordées, qui restent donc inchangés,

Considérant que l'article L.242-4 susvisé impose les conditions suivantes pour qu'une délibération créatrice de droit mais entachée d'erreur matérielle puisse être retirée :

- Le retrait sur demande du bénéficiaire
- Un retrait qui ne soit pas susceptible de porter atteinte aux droits des tiers
- Une nouvelle délibération plus favorable au bénéficiaire

Qu'appliqué en l'espèce :

- Les erreurs de montant de deux actions de l'ACSM et de Secteur 7 constituent des erreurs matérielles, constatées à posteriori, sur une délibération créatrice de droit,
- L'ACSM et Secteur 7 sont à l'origine de la demande de retrait de la délibération n° 25 du Conseil Municipal en date du 26 mars 2024,
- Le retrait de cette délibération ne porte aucune atteinte aux droits des tiers,
- La nouvelle délibération est plus favorable au bénéficiaire.

Que les conditions légales de retrait sont remplies,

Et qu'il y a lieu d'annuler et remplacer en délibérant à nouveau afin de rectifier ces erreurs matérielles,

Délibération annulant et remplaçant la délibération n° 25 du Conseil Municipal en date du 26 mars 2024 :

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine modifiée par la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023,

Vu les décrets :

- n° 2014-767 du 03 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,
- n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 relatif à la liste des périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,
- n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains et son annexe,

Vu l'arrêté ministériel du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),

Vu la circulaire du 31 août 2023 NOR TREB2322581C du Secrétaire d'Etat chargé de la ville, relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu le courrier de madame la Préfète déléguée pour l'égalité des chances daté du 11 janvier 2024 relatif à la géographie prioritaire actualisée entrée en vigueur au 01 janvier 2024,

Vu la délibération n° 2023.01515 du Conseil Régional en date du 5 octobre 2023 relative au cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la politique de la ville 2024-2030,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) :

- n° 4086 du 20 mars 2024 relative à la programmation unique Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre pour 2024
- n° 4087 du 20 mars 2024 relative au contrat de Ville 2024-2030 de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre

Vu les délibérations du conseil municipal :

- n° 181 du 13 décembre 2023 de la ville adoptant le budget primitif 2024,
- n° 40 du 26 mars 2024 relative à l'autorisation de signature du contrat de ville 2024-2030,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » en date du 03 juin 2024,

Vu l'examen du projet de délibération en Commission « Associations Sportives, Santé, Jeunesse, Educations Périscolaires, Démocratie Participative, Handicap, Politique de la Ville, Aînés » en date du 23 mai 2024,

Considérant que les 3 orientations du Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS) s'adressant aux populations les plus fragiles du territoire, dont un cadre stratégique sur la base d'un diagnostic partagés s'est décliné autour de trois grandes ambitions :

- Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter la cohésion sociale,
- Accompagner à l'émancipation individuelle et collective dans un contexte socio-économique dégradé,
- Développer la capacité d'agir des citoyens,

Considérant que les crédits spécifiques en matière de politique de la Ville sont répartis entre les dispositifs suivants :

- Programme de réussite éducative (PRE),
- Dispositif atelier santé (ASV),
- Dispositif Ville, Vie, Vacances (VVV),
- Fonds interministériel de la Prévention et de la Délinquance (FIPD),

Que les projets proposés doivent respecter les quatre piliers du contrat de ville à savoir :

- La cohésion sociale,

- Le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- L'emploi et le développement économique,
- La citoyenneté et les valeurs de la République,

Considérant que la signature du contrat de ville 2024-2030 a eu lieu le 25 avril 2024,

Considérant en l'espèce, que par courrier du 11 janvier 2024 susvisé, Madame la Préfète à l'égalité des chances a confirmé que la ville de Maubeuge compte quatre quartiers prioritaires de la Ville (QPV) avec des évolutions de contour par rapport à la géographie initiale,

Qu'en conséquence en application du décret n°2023-1314 susvisé et des évolutions de contour par rapport à la géographie initiale précisée par Madame la Préfète, la Ville de Maubeuge compte quatre quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Considérant que la programmation unique 2024 pour la commune de Maubeuge a été enregistrée en janvier 2024,

Considérant que cette programmation a fait l'objet d'une instruction multi partenariale (présentation et échanges avec les conseillers citoyens, les partenaires et les élus) en Comité de Pilotage Politique de la Ville à la CAMVS le 27 février 2024 et que des dossiers de demande de subvention ont reçu un avis « réservé »,

Que la programmation unique 2024 Politique de la Ville, appel à manifestation d'intérêt « A.M.I » de la CAMVS, concernent les quartiers suivants :

- Pont de Pierre,
- Sous le Bois - Montplaisir,
- Provinces Françaises - La Joyeuse,
- L'Épinette,

Considérant qu'un co-financement est prévu entre la Ville, l'État et la Région selon des règles de répartition financière propres à chaque dispositif.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- Prend acte que l'annexe de la délibération n°25 du 26 mars 2024 est entachée de trois erreurs matérielles relatives au coût total des deux actions suivantes :

Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'action	Coût total de l'action
ACSM - Centre Social La Fraternité	Restaurant Solidaire «Le Chal'Heureux»	23 910,00 €
ACSM - Centre Social La Fraternité	Coopérative Jeunesse	55 059,00 €
Secteur 7	MursMurs, le silence des Mots	23 500,00 €

- Autorise le retrait de la délibération n°25 du 26 mars 2024 intitulée : «
« Autorisation de signature de la programmation 2024 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt » et de son annexe,
- Approuve la rectification de l'annexe comme suit :

Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'action	Coût total de l'action
ACSM - Centre Social La Fraternité	Restaurant Solidaire «Le Chal'Heureux»	33 450,00 €
ACSM - Centre Social La Fraternité	Coopérative Jeunesse	65 487,00 €
Secteur 7	MursMurs, le silence des Mots	18 000,00 €

- Valide la programmation 2024 de l'Appel à Manifestation selon le tableau ci-annexé pour un montant total de 158 030 € (dont PRE : 30 350 €),
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout acte, document afférent,
- Autorise le versement de la subvention aux associations et établissements comme indiqué dans ledit tableau.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

La Secrétaire de séance



Nicolas LEBLANC

Le Maire de Maubeuge



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Présentation de l'action	Public concerné	Dispositif	Coût total prévisionnel de l'action	Participation prévisionnelle Commune sollicitée	Participation prévisionnelle Etat et/ou Région sollicitée	Participation prévisionnelle droit commun (Fonjep, CAF, Fonds propre, Département)	Bilan N-1 des action renouvelées
Secteur 7	MursMurs, le silence des mots	Festival de graffiti vibrant, situé au sein d'un quartier politique de la ville, où l'art urbain fusionnera avec l'expression des habitants. Cet événement captivant transcende les limites conventionnelles de l'art en créant un espace d'échange culturel au sein d'une communauté résiliente. Les habitants, jeunes et moins jeunes, vont activement participer à la création de ces fresques, découvrant leur propre pouvoir créatif et se sentant investis d'un sentiment de fierté collective.	Tout public en QPV	Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	18 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	Nouvelle action
Secteur 7	Street Contest	Ce projet est un ensemble de rencontres urbaines dynamiques et riches en culture qui fusionnent l'art du graffiti, les compétitions de break dance, un concert en plein air, le parkour, le street ball, le street soccer, et diverses animations autour du sport. Ces rencontres, baptisées "Maubeuge Street Contest", se déroulent au cœur d'une ville animée, transformant temporairement un quartier en un véritable terrain de jeu urbain.	Tout public en QPV	Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	35 000,00 €	16 000,00 €	19 000,00 €	0,00 €	2 temps forts en mai et juillet (Provinces Françaises et Présidents) et 1 sortie en octobre. Nombre de bénéficiaires : 834. Prestations de services : 11 830€, achats : 1 939€, services extérieurs : 10 579€, charges : 13 652€
Secteur 7	Scènes en Kit	Le projet consiste à amener la culture vers les habitants des quartiers politique de la ville et à faire que les habitants soient les principaux acteurs. Il s'agit de placer les habitants du quartier au cœur du projet culturel ici proposé et de transformer une partie d'un Centre Social en théâtre, collège, lycée ou association de quartier. Cet espace sera centré autour d'événements artistiques visant à créer et animer la vie culturelle du quartier.	Tout public en QPV	Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	14 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €	Nouvelle action
Association Jeunesse Avenir	Séjour de rupture « En montagne sans son téléphone »	Séjour en montagne, au sein d'une structure rassurante avec un encadrement adapté, le séjour de rupture doit permettre au jeunes accueillis de « se poser » physiquement et psychologiquement et de découvrir une autre manière de vivre en pleine nature, dans le respect des règles et d'autrui. Sortir les jeunes de leurs quotidiens et de faire une coupure avec l'utilisation des téléphones portables et l'utilisation des réseaux sociaux (les téléphones portables seront interdits aux jeunes durant le séjour).	14 jeunes de 14 à 17 ans dans les QPV	Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	23 612,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	5 612,00 €	Nouvelle action
Compagnons Bâtisseurs	Accompagner la lutte contre la précarité énergétique	Dispositif d'insertion par le logement qui permet d'accompagner les personnes vers l'autonomie, de faciliter l'appropriation du logement et du cadre de vie, et par là même de remobiliser les personnes, leurs ressources et capacités. Au-delà d'un accompagnement individuel, l'action poursuit un objectif de lien social, notamment d'apprentissage collectif, d'entraide (familiale, amicale ou de voisinage) et de valorisation du quartier, de ses habitants et des démarches qui y sont entreprises	Tout public en QPV	Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	75 280,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	55 280,00 €	Nouvelle action
Réussir en Sambre	Maubeuge Factory	Cette initiative a pour but de faciliter la création d'entreprise par les habitants de la ville, en particulier ceux des quartiers prioritaires, qui connaissent des freins liés à leur environnement. Cette action a pour but de détecter les potentiels talents de Maubeuge afin de les inciter et les accompagner dans leur projet de création avec une dotation de 1500€	Tout public plus de 18 ans	Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	10 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	Financement à 5 créateurs pour projets. Bénéficiaires : 5 personnes. Services extérieurs : 7 500€
Réussir en Sambre	Prends l'intervalle	chantiers en partenariat avec les bailleurs, nous participerons aux opérations "quartiers propres" mises en places par la Municipalité avec une sensibilisation des écogardes sur les bons gestes à adopter. Ces actions permettront aux jeunes de prévenir les déviances occasionnées par certains habitants. Nous allons mener des actions de prévention des pratiques addictives et des comportements à risques en lien avec Epicéa (pole santé du département du Nord), association Etape, commissariat de Maubeuge. Les parents seront sollicités à certaines	Tout public plus de 16 ans	Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	70 740,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €	45 740,00 €	Nouvelle action
ACSM – Centre Social la Fraternité	Restaurant Solidaire « Le Chal'Heureux »	Nous mettrons en place des activités en lien avec les jeux olympiques et deux mini séjours à dominante sportive, cet thématique permettra de travailler sur des valeurs importantes telles que l'équité, le travail d'équipe, l'égalité, la discipline, l'inclusion, la persévérance et le respect. Tout au long de l'année nous travaillerons sur un séjour à découverte culturelle.	Tout public en QPV	Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	33 450,00 €	6 000,00 €	14 000,00 €	13 450,00 €	Nouvelle action
ACSM – Centre Social La Fraternité	Vestiaire Solidaire « Aux prix fleuris »		Tout public bénéficiaire des minimas sociaux en QPV	Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	19 678,00 €	7 680,00 €	7 680,00 €	4 318,00 €	Ouverture hebdomadaire, ateliers couture 1 semaine de 3h00, 1 forum de l'emploi et 1 forum de la solidarité. Intervention coiffeuse, esthéticienne et sophrologue. Bénéficiaires : 859 personnes. Achats : 4 813€, services extérieurs : 12 023€, charges et autres : 5 980€.
ACSM – Centre Social la Fraternité	Coopérative Jeunesse	A travers des thématiques prioritaires, nous assurerons une prise en charge éducative tout en favorisant la participation du jeune à l'élaboration des projets.	15 à 20 jeunes de 16 à 18 ans dans les QPV	Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	65 487,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	45 487,00 €	Janvier : travail avec la couveuse d'entreprise et lancement des recrutements. Mars : entretiens. Avril : embauche de deux encadrants. Mai : formation des coopérateurs par les encadrants. De mai à septembre : recherche de clients, prospection et réalisation des chantiers. Bénéficiaires : 15 personnes. Achat : 10 268€, services extérieurs et impôts : 13 828 €, charges personnel : 38 957€.
ACSM – Centre Social Provinces Françaises	Bidouille Café	Il faudra veuillez à avoir régulièrement des échanges avec nos différents partenaires et pouvoir ainsi faire des ajustements si nécessaire.	Tout public en QPV	Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	50 652,00 €	7 000,00 €	18 000,00 € (Etat) 14 000€ (Région)	11 652,00 €	En attente bilan
TOTAL Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement					415 899,00 €	88 680,00 €	139 680,00 €	187 539,00 €	
Caisse des Ecoles	Sport santé et prévention	Accompagnement scolaire (Temps et organisation des devoirs avec les parents) Réunions parents/enfants (Dialogue et écoute accompagné d'un professionnel de santé) Découverte sportive les mercredis après-midi (En partenariat avec le tissu associatif du territoire).	Enfants de tout âge des quartiers en QPV	PRE	30 400,00 €	7 600,00 €	19 760,00 €	3 040,00 €	Mise en place de séances individuelles hors temps scolaires d'ergothérapie, psychomotricité, psychologie, activités sportives et culturelles, graphothérapie, sophrologie. Bénéficiaires : 132 enfants (41 filles et 91 garçons). Prestations de services : 30 400€
Caisse des Ecoles	Coordonnateur	Ce poste financé permet de suivre des enfants âgés de 2 à 16 ans, issus des quartiers prioritaires de la ville de Maubeuge, peu importe leur établissement de scolarisation. Ce suivi concerne surtout les enfants repérés suite à des difficultés dans leurs parcours éducatifs (sociabilisation, hyperactivité, violences verbales ou physiques à l'école, isolement, difficulté à faire ses devoirs, hypersensibilité, etc.).	Enfants de 2 à 16 ans des quartiers en QPV	PRE	40 000,00 €	10 000,00 €	26 000,00 €	4 000,00 €	Poste de référent en 2023 - 36 heures semaines sur 12 mois a permis de gérer 170 dossiers.



Publié le Participation prévisionnelle
 ID : 059-215903923-20240612-D77_2024-DE

Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'action	Présentation de l'action	Public concerné	Dispositif	Coût total prévisionnel de l'action	Participation prévisionnelle Commune sollicitée	Participation prévisionnelle		
							Région sollicitée	Fonds propre, Département	
Caisse des Ecoles	Sport et devoirs	Mise en place d'ateliers cirque thérapeutique (Traitement des troubles moteurs et amélioration de la motricité fine) Mise en place d'atelier d'art thérapie (Traitement de troubles émotionnels, difficultés physiques et confiance en soi) Mise en place d'entretiens familiaux (Favoriser la communication entre le parent et l'enfant afin d'améliorer leurs relations à la maison, et donc le suivi éducatif) Mise en place de 4 temps forts thématiques : Prévention des écrans, alimentation, hygiène et sommeil.	Enfants de 6/7 ans des quartiers en QPV	PRE	14 000,00 €	3 500,00 €	9 100,00 €	1 400,00 €	Action mise en place du 17 au 28 avril 2023 du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 à Sous le Bois. Bénéficiaires : 30 enfants (17 filles et 13 garçons). Services extérieurs : 2 964€, achats : 1 373€, taxes : 7 601€, mise à disposition de biens : 1 300€
Caisse des Ecoles	Coup de pouce CLA	Les Clubs Langage permettent aux enfants de la maternelle ayant été identifié comme ayant des problèmes pour s'exprimer et comprendre ce que les gens disent, d'évoluer positivement en ce sens et de rattraper un éventuel retard avant l'entrée en école primaire. 7 clubs de 5 enfants chacun, dans 7 écoles de la ville (Anne Franck, Dussart, Mabuse, Daudet, Jardin du tilleul, Marronniers et Lamartine).	Enfants de grande section des écoles en QPV	PRE	27 000,00 €	6 750,00 €	17 550,00 €	2 700,00 €	Mise en place d'activités langagières structurées par petits groupes du 01 janvier au 30 juin 2023 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 17h30. Bénéficiaires : 33 enfants (19 filles et 14 garçons). Services extérieurs : 4 585€, achats : 3 847€, taxes : 17 012€, mise à disposition de biens : 2 700€
Caisse des Ecoles	Coup de pouce CLE	Cette action s'adresse aux enfants de CE1 repérés par leurs enseignants comme ayant des fragilités dans l'apprentissage de la lecture, de l'écriture.	Enfants de CE1 des quartiers en QPV	PRE	7 600,00 €	1 750,00 €	4 550,00 €	1 300,00 €	Nouvelle action
Caisse des Ecoles	Brainball	Technique de jonglage coopératif, ludique et rythmée qui consiste à faire circuler des sacs de grains, des balles de jonglages et du petit matériel entre les participants, en rythme, de manière synchronisée en étant tout à la fois centré sur soi-même et à l'écoute de l'autre. Enfants qui ont des besoin en Psycho-motricité et ergothérapie.	Enfants de primaire des quartiers en QPV	PRE	3 000,00 €	750,00 €	1 950,00 €	300,00 €	Séances mises en place de mars à juin 2023 de 1h00/1h30 tous les 15 jours à Sous le Bois. Bénéficiaires : 16 enfants. Services extérieurs : 700€, achats : 226€, alimentation : 100€.
TOTAL PRE					122 000,00 €	30 350,00 €	78 910,00 €	12 740,00 €	
ACSM – Centre Social la Fraternité	Ville Vie Vacances	Permettre à des jeunes âgés de 11 à 17 ans, issus des quartiers prioritaires de partir en vacances avec un triple volet, sportif, pédagogique et récréatif. Les différents séjours seront co-construits avec les jeunes dans les différents quartiers. L'objectif de ces séjours étant également de développer l'autonomie et la vie en collectivité.	Jeunes des quartiers en QPV	VVV	28 008,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	10 008,00 €	En attente bilan
ACSM - Centre Social Provinces Françaises	Ville Vie Vacances	Permettre à des jeunes âgés de 11 à 17 ans, issus des quartiers prioritaires de partir en vacances avec un triple volet, sportif, pédagogique et récréatif. Les différents séjours seront co-construits avec les jeunes dans les différents quartiers. L'objectif de ces séjours étant également de développer l'autonomie et la vie en collectivité.	Jeunes des quartiers en QPV	VVV	42 841,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	24 841,00 €	En attente bilan
TOTAL VVV					70 849,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	34 849,00 €	
ACSM – Centre Social Provinces Françaises	Projet d'Initiative Citoyen	Dispositif permettant de soutenir des actions relevant des dynamiques de participation effective des habitants dans les quartiers prioritaires.	Tout public en QPV	Région Fonctionnement	10 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	Subvention 2021 qui a permis de mettre en place 11 micro projets. Services extérieurs : 8 360€, service bancaire : 1 640€
Secteur 7	Nos quartiers d'été Olympique	Mise en place d'action sur plusieurs journées dans les quartiers en politique de la ville durant la période estivale. Thématique de cette année imposée par la Région : « Nos quartiers préparent les Jeux » sans oublier l'aspect transition écologique et développement durable des actions qui seront mises en place. Le programme de 2024 doit être co-construit durant le premier trimestre 2024 avec les différents partenaires de l'action et la ville.	Tout public en QPV	Région Fonctionnement	32 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	0,00 €	3 temps forts journée d'ouverture (Épinette), journée ateliers (Sous le Bois), journée de clôture (déplacée Scuffort cause de mauvais temps). Nombre de bénéficiaires : 1 300. Prestations de services : 20 259€, achats : 250€, services extérieurs : 1 419€, charges : 10 072€
TOTAL RÉGION					42 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €	0,00 €	
TOTAL					650 748,00 €	158 030,00 €	257 590,00 €	235 128,00 €	

Remarque : L'addition des subventions Ville, État, Région ne correspond pas forcément au budget total de l'action qui peut également comprendre du fonds propre et du droit commun (Caf, Département...).